



RAPPORT DE PRESENTATION
RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF CCHVO 2024

Contexte

L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (renvoi aux dispositions de l'article L.2313-1 applicable aux communes) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ce rapport répond donc à cette obligation en présentant les principales informations financières du Budget Primitif 2024 en nomenclature M 57.

Il convient également de préciser que le Budget Primitif 2024 est construit en reprenant les résultats cumulés des exercices antérieurs du budget principal et du budget annexe au regard du compte administratif voté conformément à l'instruction comptable M57.

De plus, l'article L5217-10-4 du CGCT et le tome 2 de l'instruction budgétaire M57 (page 38), prévoient la transmission aux élus des documents budgétaires (projet de budget - maquette – et rapport correspondant) 12 jours avant la séance de vote.

Il est rappelé que cette formalité a été effectuée via la plateforme « Fast-Elus » le 26 mars avec la transmission du projet de Budget Primitif 2024 à tous les élus communautaires, dont une présentation a eu lieu lors de la commission finances du 25 mars 2024.

Les enjeux du Budget Primitif 2024 : Un budget dans la continuité

- Pas d'augmentation de la pression fiscale sur les contribuables : maintien des taux d'imposition communautaire
- Pas de recours à l'emprunt
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement par l'optimisation de la gestion et de l'organisation
- Maîtrise du poids de la masse salariale tout en prenant en compte les éléments suivants :
 - Un service public de qualité au sein du Centre Aquatique
 - L'exercice des compétences dévolues à la collectivité depuis 2017
 - Les évolutions intervenues au cours de l'année 2023 ou programmées en 2024, la réorganisation des services pour la gestion des projets communautaires (berges de l'Oise, plan vélo, Contrat Local de Santé - CLS, OPAH / OPAH-RU...) et pour préparer le futur transfert de la compétence eau / assainissement de 2026 :
 - ✓ Poste de chargée de mission « CLS » en année pleine
 - ✓ Modifications règlementaires (point d'indice, modification des grilles, taux des charges, évolution du SMIC, Glissement Vieillesse Technicité - GVT...)
 - ✓ Remplacement de la responsable des Finances (indisponible pour raisons de santé)
 - ✓ Renforcement du service « Aménagement et développement du territoire »
 - ✓ Recrutement d'un technicien eau / assainissement

Etant rappelé que plusieurs postes de collaborateurs (ACV, CRTE, CLSM, CLS, MJD, emplois aidés) bénéficient de subventions pour un montant de près de 200 000 €uros

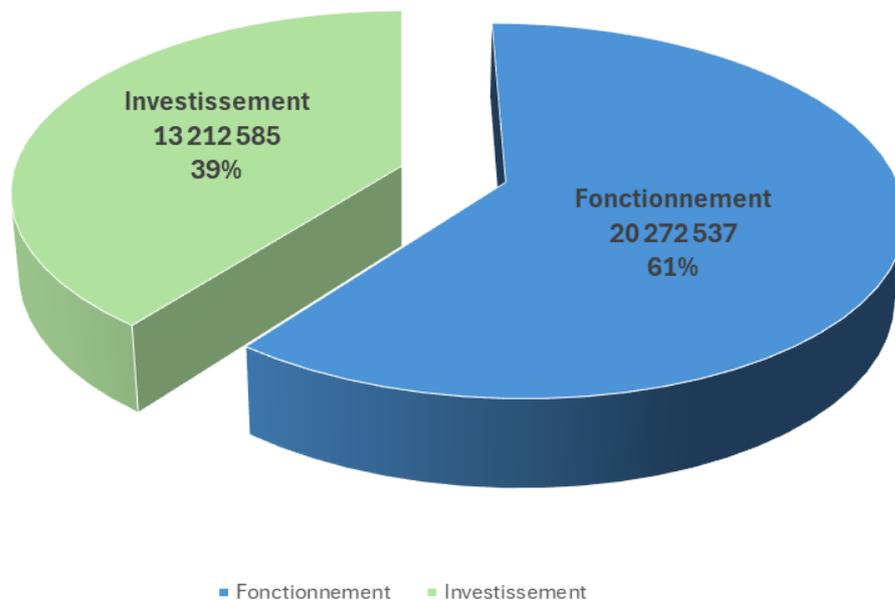
- Programmation pluriannuelle des investissements en maintenant un autofinancement stable
- Mise en œuvre des projets d'investissement liés aux compétences
- Accompagner les communes en proposant des prises en charges de dépenses dans le cadre d'une mutualisation (Service urbanisme, destruction des nids des frelons asiatiques, diagnostic des bâtiments publics...)

Un budget équilibré à hauteur de : 33 485 121,28 €uros

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION	MONTANT
Fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes	20 272 536.65
Investissement équilibrée en dépenses et recettes	13 212 584.63
	Dépenses : 1 134 058,56
	Recettes : 464 745,38
TOTAL BUDGET	33 485 121.28

BUDGET PRIMITIF 2024 Fonctionnement - Investissement



La section de fonctionnement à hauteur de : 20 272 536,65 €uros

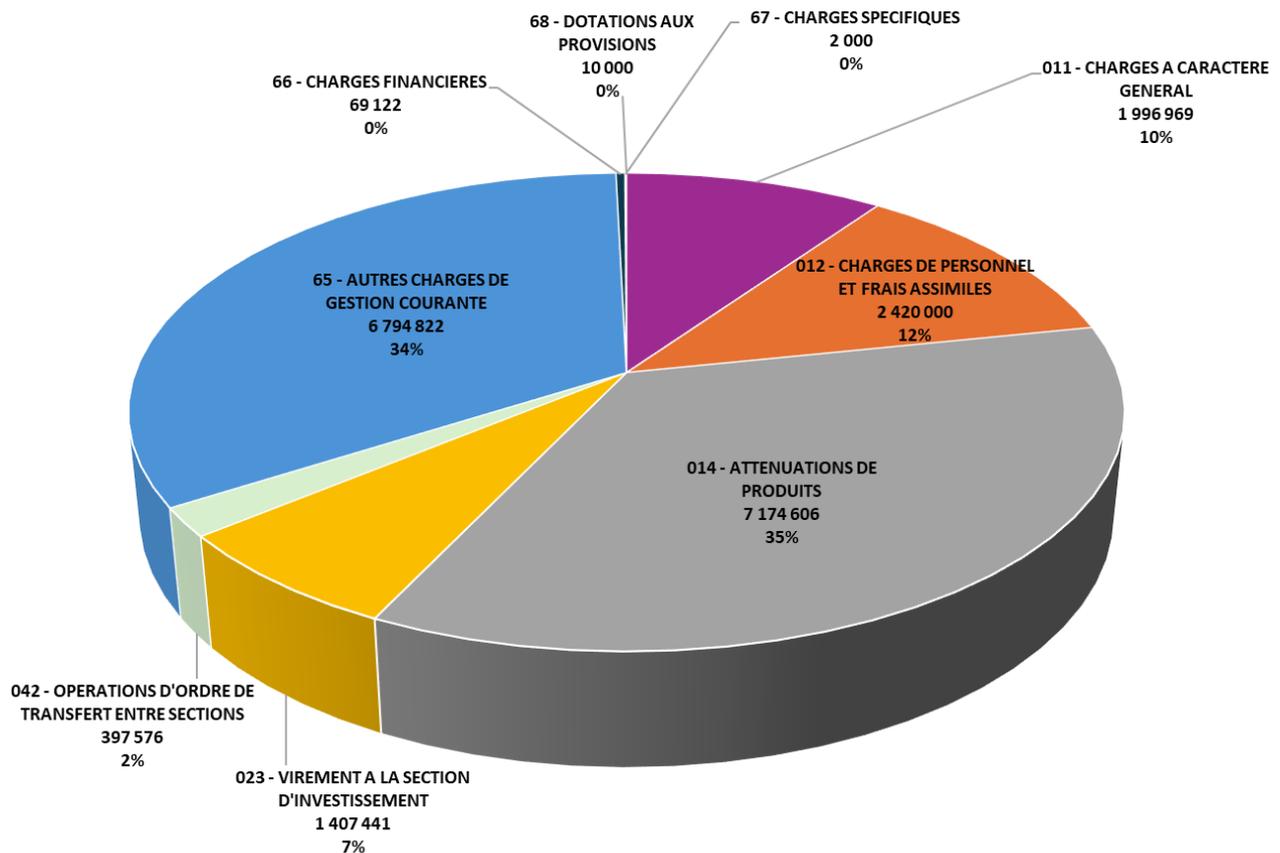
- Un budget de fonctionnement relativement stable (+ 3,15 %) au regard de l'inflation (4,9 % en 2023 – Prévision à 2,6 % en 2024) et de l'augmentation des dépenses d'énergie

Les dépenses de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF 2024 - Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 996 969.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 420 000.00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 174 606.48
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 407 441.39
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	397 575.80
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 794 822.00
66 - CHARGES FINANCIERES	69 121.98
67 - CHARGES SPECIFIQUES	2 000.00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 272 536.65

Répartition des dépenses de fonctionnement



Détail des principales dépenses de fonctionnement :

- ✓ Des charges financières liées aux emprunts souscrits pour la construction du Centre Aquatique à hauteur de 69 121,98 €uros
- ✓ Une augmentation mécanique des dépenses liées à l'exercice des compétences (Collecte des déchets, Gémapi, PNR...)
- ✓ Le reversement des Allocations Compensatrices (AC) aux communes
- ✓ Une diminution des dépenses à caractère général, chapitre 011, de - 2,29 % par rapport aux prévisions de 2023
- ✓ Une augmentation des dépenses de personnel, de + 4,15 % par rapport aux prévisions 2023 dans un contexte prenant en compte les recrutements en année pleine pour le fonctionnement du Centre Aquatique, des postes ou emplois restés vacants en parti en 2023 (CLS, maitre-nageur), une nouvelle organisation des services... (Cf. page 3)

Par ailleurs, il est rappelé que le chapitre de dépenses (013) est impacté par plusieurs dispositifs légaux tels que les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issues du déroulement de carrière des agents, la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), le relèvement de certains taux de cotisation, la revalorisation de l'indice de rémunération des fonctionnaires, etc...

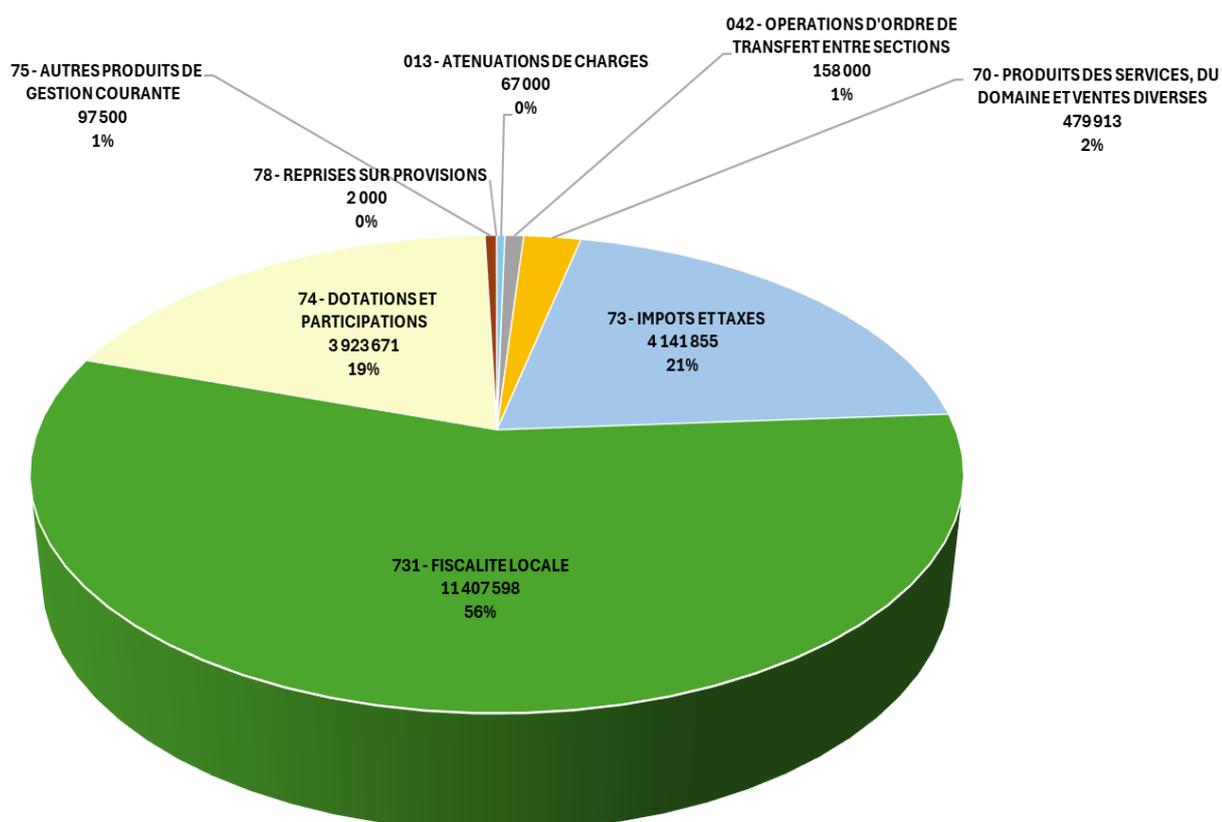
- ✓ Les autres charges de gestion courante sont en augmentation (+ 6,02 %) liée essentiellement aux participations versées aux organismes de regroupement (TRI-OR, SMBO, PNR...) et aux subventions versées.
- ✓ Un autofinancement prévisionnel de 1 407 441,39 €uros en 2024 contre 1 066 178,49 €uros en 2023

Les recettes de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF 2024 - Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2024
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00
013 - ATENUATIONS DE CHARGES	67 000.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	157 999.65
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	479 913.00
73 - IMPOTS ET TAXES	4 141 855.00
731 - FISCALITE LOCALE	11 407 598.00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 923 671.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	97 500.00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	2 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 277 536.65

Répartition des recettes de fonctionnement



Détail des principales recettes de fonctionnement :

- ✓ Les produits des services communautaires (chapitre 70) sont constitués des recettes liées au Centre Aquatique, à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) de Persan et à la participation du lycée de Beaumont-sur-Oise pour l'occupation du gymnase (via un financement de la Région IDF) sont stables
- ✓ Les Impôts et Taxes (Chapitre 73 - Compensation TH, CVAE, FPIC et FNGIR) en augmentation de + 10,50 % est envisagée, avec une hypothèse pour le FPIC, d'un montant équivalent à celui de 2023
- ✓ Les recettes liées à la fiscalité locale (chapitre 731) :
 - Les taxes TEOM et GEMAPI sont équivalentes aux dépenses (TEOM augmentation de + 9,33 % et la GEMAPI de + 5,76 %)
 - Les autres impôts liés à la fiscalité locale (Taxes foncières, CFE, TASCOS...), progressent de + 14,07 % en lien avec l'augmentation des bases imposables, les taux n'évoluant pas (stabilité depuis 2015)
- ✓ Les autres dotations, subventions et participations (chapitre 74) sont en baisse de - 5,21% (en attente de certaines notifications)

La dotation de base du groupement (DGF) et la dotation de compensation de groupement de communes n'ont pas été notifiées lors de l'établissement du document, ces dernières ont donc été estimées avec prudence par rapport aux montants perçus en 2023

Les recettes liées aux subventions des postes de certains agents sont reconduites : ACV, CRTE et CLS (La subvention pour le poste du CLSM a été versée pour 3 ans en 2023)
- ✓ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en baisse de - 12,09 %, liée essentiellement à la vacance de certaines cellules artisanales situées dans la Zone d'Activités du Paradis à Champagne-sur-Oise.

Un budget d'investissement à hauteur de : 13 212 584,63 (Reste à Réaliser 2023 inclus)

■ Un budget d'investissement représentant 39 % des dépenses :

■ **Les principaux projets de l'année 2024 :**

✓ RAR 2023 : essentiellement les dépenses liées à la finalisation des études PCAET, Plan Guide mobilité, Conférence Intercommunale du Logement et Commission Intercommunale d'Attribution du logement ; OPAH-RU, PLH, travaux liés au fonds de concours SMBO, opération dépôts sauvages	1 134 058 €
.....	
✓ Etudes diagnostic des bâtiments y compris communaux	210 000 €
.....	
✓ OPAH-RU (Volet animation et subventions versées - Dispositif programmé sur 5 ans)	614 000 €
.....	
✓ Terrains familiaux : Etude maîtrise d'œuvre urbaine sociale (MOUS) et provision pour le lancement de l'opération	2 650 000 €
.....	
✓ Signalétique des Zones d'Activités	30 000 €
.....	
✓ Programme d'actions PCAET	71 357 €
.....	
✓ Aide pour la rénovation des commerces	15 000 €
.....	
✓ Provision pour travaux de requalification du Chemin Pavé (les études étant inscrites en RAR)	300 000 €
.....	
✓ Opération aménagement des Berges de l'Oise	4 094 000 €
.....	
✓ Travaux au Centre Aquatique et au Gymnase Diagana	250 000 €
.....	
✓ Opération Plan Vélo	3 000 000 €
.....	
✓ Remboursement des emprunts	312 711 €
.....	

■ **Une partie de ces projets bénéficient de subventions ou feront l'objet d'une demande pour un montant 3 592 732 €uros : nouvelles subventions pour un montant de 3 127 987 €uros et 464 745 €uros de subventions obtenues, reportées en RAR 2023 :**

- ✓ Subventions Régionale et Départementale pour les mobilités douces (Berges de l'Oise - Plan vélo)
- ✓ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les projets communautaires concernant le Gymnase Diagana et un complément de financement pour l'installation d'un toboggan extérieur au Centre Aquatique
- ✓ Fonds vert pour les diagnostics des bâtiments publics
- ✓ EPFIF pour l'étude concernant les travaux du Chemin Pavé
- ✓ Subvention de l'État et de la Région dans le cadre des Contrats de Plan État Région (CPER) et Contrat de Plan Interrégional État Région (CPIER)

■ **Le financement des projets, après déduction des subventions, étant réalisé par les recettes d'investissement suivantes :**

- ✓ FCTVA : 205 050 €uros
- ✓ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 : 2 562 550 €uros
- ✓ Autofinancement :
 - Prélèvement sur les ressources de fonctionnement 2024 (Compte 021) : 1 407 441 €uros
 - Excédent reporté : 4 966 961 €uros
 - Amortissement des biens : 397 575 €uros